



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coronavirus - Mesures à prendre

Question écrite n° 27543

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'écart entre les consignes données par l'État au niveau central en matière de prévention et de limitation de la transmission du coronavirus et l'accès effectif, au plan local, des Français aux dispositifs leur permettant de se prémunir de cette même transmission. Alors même que les recommandations visent à utiliser du gel hydro-alcoolique hors de chez soi, en l'absence de point d'eau et de savon, à utiliser des masques en cas de suspicion d'être porteur du virus, ou simplement pour les praticiens médicaux, l'accès effectif aux dits gels et masques est en l'état impossible. Dans le même ordre d'idées, de nombreuses personnes fragiles, pour raisons de santé immunodéficiente et ayant des affections invalidantes, ne savent pas quelle conduite adopter face aux risques que comporte la fréquentation au quotidien de leurs proches eux-mêmes fréquentant des collectivités où des porteurs sains asymptomatiques peuvent sembler-t-il être assez nombreux. Elle lui demande les mesures que le Gouvernement entend concrètement prendre dans les plus brefs délais pour combler ces insuffisances, rassurer les Français de façon rationnelle et raisonnable et leur permettre de suivre des recommandations pour une part inapplicables.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27543

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2103

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)